



Vivre à

Saint Pardoux La Croisille

Bulletin municipal, novembre 2022

Cet automne l'expression «sobriété énergétique» est dans tous les esprits. Depuis les hausses importantes des factures de toutes les formes d'énergie, chacun cherche comment limiter les dégâts. Pour une part c'est ce que nous avons anticipé depuis bien longtemps en isolant et en travaillant au changement d'énergie dans les bâtiments municipaux ou en remplaçant l'ancien éclairage public par des lampadaires à LED.

Les économies d'énergie ont toujours été notre objectif, il s'avère aujourd'hui que c'est une nécessité pour tous. Un service public gratuit de Tulle-Agglomération a été créé pour ça et j'encourage vivement chaque habitant qui veut isoler ou changer son moyen de chauffage afin d'améliorer les performances énergétiques de son habitation à prendre contact avec les techniciens de la maison de l'habitat à Tulle. Ils peuvent vous aider à choisir la meilleure solution technique et monter les dossiers d'aides publiques dont vous pouvez bénéficier.

Dans le même esprit, la réduction des émissions polluantes est aussi une nécessité. L'été et le début d'automne que nous venons de vivre avec des températures anormalement élevées montrent à quel point les avertissements des scientifiques les plus alarmistes risquent d'être dépassés dans les années à venir. Plus personne ne croit aux perspectives de l'accord de Paris de 2015 qui prévoyait une hausse de 1,5°C, c'est maintenant plutôt 3°C de hausse sur les températures normales saisonnières qui vont être produits d'ici 25 ans, et encore si nous mettons tout en oeuvre pour y arriver ce qui est loin d'être le cas pour le moment.

Les disponibilités en eau sont préoccupantes, l'agriculture et la forêt sont aussi durement touchées par l'évolution du climat. C'est pour cette raison que Tulle Agglomération et le Centre National de la Propriété Forestière travaillent avec un petit groupe d'habitants sur l'avenir de la forêt. Ils viennent de créer l'association syndicale libre de gestion forestière du pays de Tulle. C'est une structure collective qui permet aux propriétaires de petites surfaces d'accéder aux mêmes droits que les propriétaires de surfaces forestières importantes et d'obtenir des conseils de professionnels pour valoriser les arbres qui y poussent en pratiquant selon vos choix, une gestion douce et respectueuse ou plus radicale en cas d'attaque sanitaire. Cette association est ouverte à tous et déjà trois habitants de Saint Pardoux y participent activement.

Une bonne nouvelle qui demande toutefois à être confirmée, les propriétaires de l'hôtel Beau Site sont venus nous rencontrer avec leur architecte et un entrepreneur, pour envisager de réhabiliter le bâtiment et le transformer en «maison d'hôtes». Ce concept propose en locations touristiques des chambres équipées de petites cuisines (de dix à quinze selon leur souhait). Un couple employé pourrait faire fonctionner l'hôtel de mai à novembre. L'étude financière des travaux conditionne la faisabilité de cette opération qui doit rester rentable pour les propriétaires sur le long terme. Si tout va bien, ils envisagent un dépôt de permis de construire au premier trimestre 2023. Espérons que ce projet intéressant voit bientôt le jour et que ce bâtiment reçoive le coup de jeune qui lui est nécessaire pour accueillir de nouveaux touristes !
Dominique Albaret

Collecte des déchets

Des évolutions dans la collecte des déchets ménagers, visitons le programme 2023 – 2027 :

A partir du 1er janvier 2023, le SYTTOM19 met en place l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire corrézien.

Concrètement, cela signifie que pour l'ensemble des habitants de la Corrèze, tous les emballages (plastiques, métalliques et cartonnés) se trient, c'est-à-dire vont dans les bacs et colonnes jaunes. Nous devons aussi développer un schéma de réduction des biodéchets et du réemploi (compostage, lombricompostage, broyage...) qui permettront de réduire notre volume d'ordures ménagères et de prendre de nouvelles habitudes.

Ensemble, renforçons notre pouvoir d'agir pour l'environnement.

Pour diminuer notre impact sur l'environnement, un service cohérent doit nous encourager à diminuer le volume de déchets et maîtriser les coûts d'enlèvement...

L'enjeu majeur est de réduire le tonnage de déchets qui ne sont pas recyclés et sont finalement incinérés. De plus, ce volume de déchets non recyclables coûte de plus en plus cher en raison de la hausse de la TGAP prélevée par l'État à hauteur de 30%. Gageons que ce changement soit aussi l'occasion d'adopter de nouvelles habitudes pour produire moins de déchets et trier plus efficacement. Une taxe incitative la TEOMI nous y aidera, sa mise en place définitive est prévue en 2027.

Concrètement, comment fonctionne la TEOMI ?

C'est simple, chaque ménage aura un badge personnel pour accéder au point d'apport volontaire où il déposera ses ordures ménagères. À chaque fois qu'il fera un dépôt, le passage sera comptabilisé. La part variable de la taxe payée par le ménage sera fonction du volume de déchets produits (TEOMI calculé au litre).

La TEOMI c'est quoi ?

La TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est un impôt local qui sert à financer la collecte et le traitement des déchets produits par chaque foyer de Tulle agglomération, elle remplace la TOM.

La TEOMI que chaque ménage paye est basée sur :

- une part fixe qui tient compte de la valeur foncière du logement qu'il occupe,
- une part variable indexée sur le volume de déchets que le ménage produit.

Les points d'apport volontaires (PAV)

A Saint Pardoux 4 PAV ont été retenus : aux Chemineaux, à la Cisternie, au pont de Lantourne. Ces trois espaces seront dotés de containers ordures ménagères et emballages. Le dernier PAV restera au cimetière avec un bac à verre et bac à cartons. L'avantage paysager sera la disparition des containers actuels, l'inconvénient est que nous aurons un éloignement des lieux de dépôt. Nous envisageons donc un service d'aide pour les personnes âgées isolées ou à mobilité réduite.

Au lieu de se déplacer spécifiquement pour déposer ses poubelles on pourra s'arrêter sur le chemin des courses, du travail ou de l'école... L'ensemble des PAV de l'agglomération seront accessibles à tous les habitants du territoire munis de leur badge, 7 jours / 7.

Les colonnes papier, emballages et verre resteront en libre accès, seules les colonnes d'ordures ménagères seront en contrôle d'accès avec un badge qui permettra de quantifier les dépôts de chaque logement.



La nouvelle Maison de l'Habitat de Tulle agglomération.

Cet espace accueille dans le quartier du Trech à Tulle les animations liées à l'habitat privé : Conseils techniques, constitution de votre dossier pour obtenir les aides financières, les démarches... : les spécialistes de la Maison de l'Habitat s'occupent de tout !

2 rue François Bonnelye 19000 Tulle
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
+33 5 55 20 67 01 / habitat@tulleagglo.fr

Rentrée scolaire 2022 :

Vingt élèves de CP et CE1 ont fait leur rentrée à Saint Pardoux sous le regard bienveillant de leur enseignante, Laetitia Duclaux. Dans les deux autres écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal les vingt cinq élèves de maternelle (de 3 à 6 ans) ont deux institutrices : Karin Pigeaud les lundi et mardi, Mélodie Haezebaert les jeudi et vendredi. Enfin, à Clergoux, Sandra Faucher enseigne à seize élèves de CE2, de CM1 et 2.

Le syndicat de l'école maternelle sera bientôt recréé avec les 5 communes qui gardent en commun ce projet éducatif de territoire. Il est essentiel pour Champagnac la Prune, Clergoux, La Roche Canillac, Saint Martin la Méanne et Saint Pardoux la Croisille de maintenir un service public d'éducation du premier degré (de la maternelle au CM2) au plus près du lieu de résidence de nos enfants.

La fête de fin d'année sera organisée par Clergoux et l'Association des parents d'élèves «les enfants du Doustre» le 11 décembre à l'Usine.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie : Tél : 05 55 27 79 94
courriel : mairie-splc@orange.fr
site : http://mairie-splc.fr

Horaire d'ouverture de la mairie, agence postale et bibliothèque :
Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le mardi de 13h30 à 17h30.

Permanence des élus :
Samedi : 10h-12h

Déchetterie : Tél : 06 78 62 92 09
Mardi, mercredi, vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-12h / 14h-18h.

Agenda :

Vendredi 25 novembre : **Assemblée Générale** de l'Amicale Laïque

Samedi 26 novembre : **Repas de la chasse.** Au menu tête de veau...

Samedi 03 décembre : Soirée **«soupes party»** au profit du Téléthon organisée par l'Amicale Laïque à 19h30, salle François Miginiac.

Prochain conseil municipal le 8 décembre à 19h.

Samedi 10 décembre : Rencontre de préparation de l'exposition de cet été avec Zoé Chantre, Jean Pierre Larroche et Marc Sollogoub. à 15h30 salle François Miginiac

Etat civil

Naissance :

Lucien Bissaud le 13/12/21
Lucas Deregnaucourt le 10/08/22
Mattéo Romano le 14/11/22

Arrivée des nouveaux habitants :

Caroline Roy à Cheminel
Vincent et Emmanuelle Massaria dans le bourg.
Félix Rouchon et Sophie Muller dans le bourg.
Marc et Bénédicte Debast aux Chemineaux.
Gilles Baletta au pont de Lantourne.
Igor et Sophie Declercq aux Caraboussets.

Ils nous ont quittés :

Georges Massoulie le 02/11/21
Jean Claude Veysset le 21/11/21
Sylvette Rioux ep Vernéjoux le 03/01/22
Josette Roubertou née Villatoux le 06/05/22
Mauricette Fréon née Bessoule le 19/06/22
André Armand le 24/06/22
Marthe Maureille ép Salles le 12/07/22
Paulette Bordes née Veysset le 28/08/22
Renée Robert née Agnoux le 09/09/22

Éclairage public :

L'exigence de sobriété énergétique nous amène à limiter la durée d'éclairage sur la voie publique. Le conseil municipal a donc décidé d'interrompre l'éclairage de 21h30 à 6h30 dans le bourg (le passage du car de ramassage scolaire pour les collèges et lycée passe à 6h30). Sur le reste de la commune l'interruption sera programmée de 21h30 à 7h00. Mais les vertus de l'obscurité ne sont pas seulement pécuniaires. *Côté faune, « 30 % des vertébrés et 60 % des invertébrés vivent partiellement ou totalement la nuit », explique l'Association française de l'éclairage. En conséquence, faune et flore sont parfois touchées par les nuisances lumineuses qui peuvent perturber les déplacements de certaines espèces, fragmenter leur habitat et affecter le rythme biologique des végétaux, lorsque l'éclairage nocturne n'est pas maîtrisé. En dehors des pesticides, la pollution lumineuse constitue l'une des principales causes du déclin des insectes. (Reporterre, le média de l'écologie).*

Les travaux réalisés cette année.

Dans la mairie / poste / bibliothèque :

La poste, la mairie et la bibliothèque sont maintenant dans la même salle depuis le départ en retraite de notre postière Nadine Roubertou à qui nous souhaitons le meilleur pour la nouvelle vie qui s'offre à elle.

L'entreprise Denis Faugeras de Clergoux a démolé les cloisons, isolé les murs et le plafond puis repeint l'ensemble et posé le revêtement de sol. L'entreprise Bachelier a démonté et remplacé le chauffage et l'entreprise Planche a refait toute l'installation électrique. La poste nous a doté de nouveau mobilier et a participé financièrement aux travaux à hauteur de 50%. Un ordinateur avec une imprimante et un scanner sont à la disposition du public.

C'est Muriel Auberty notre secrétaire qui assure maintenant l'accueil des services postaux, de la bibliothèque et de la mairie. Les nouveaux horaires d'ouverture sont **tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le mardi après midi de 13h30 à 17h30.**

À Saint Pardoux La Croisille, découvrez les services essentiels de La Poste accessibles dans votre Mairie !

L'équipe de La Poste Agence Communale vous accueille au sein d'un espace spécialement aménagé. Vous y êtes accompagné(e) pour accomplir vos principales opérations postales. Si vous êtes client La Banque Postale, vous pouvez bénéficier d'un service de dépannage financier. Grâce à un accès libre et gratuit à Internet, vous avez également accès à vos comptes en ligne sur le site La Banque Postale.

Les services postaux accessibles au sein de La Poste Agence Communale de Saint Pardoux La Croisille :

Services courrier colis :

- Retrait et dépôt de colis, de lettres et de recommandés
- Affranchissement de colis et de lettres
- Vente de timbres, d'enveloppes Prêt à Poster et d'emballages colis, d'enveloppes de réexpédition et d'emballages Prêt à Expédier® Chronopost
- Services de proximité réexpédition, garde du courrier, pack déménagement

Services financiers :

- Retrait d'espèces sur un compte de La Banque Postale (compte courant ou livret d'épargne)
- Versement d'espèces pour les professionnels (Opérations réservées aux clients La Banque Postale ; montant plafonné par période de 7 jours consécutifs)

Autres services :

- Vente de produits La Poste Mobile : cartes SIM, abonnements sans engagement, forfaits + mobile
- Vente de produits et services des partenaires de La Poste



MAIRIE
LA POSTE AGENCE COMMUNALE
55 ROUTE DU FER A CHEVAL
19320 SAINT PARDoux LA CROISILLE
Lun Mer Jeu Ven : 08h30 / 12h30
Mar 08h30 12h30 13h30 / 17h30



vous simplifier la vie

Bibliothèque

Le fonds de livres de la bibliothèque vient d'être entièrement renouvelé grâce aux prêts de la bibliothèque départementale.

Si vous souhaitez les découvrir, savoir comment fonctionne le prêt, proposer certains ouvrages, Claudine Adnot vous accueillera dans la salle de la mairie

- le lundi 12 décembre de 14h à 16h
- le vendredi 16 décembre de 17h30 à 19h.

Une liste des livres sera publiée prochainement sur le site de la mairie. Tout au long de l'année il est possible de demander un titre de votre choix, il sera commandé en fonction des disponibilités à la bibliothèque départementale.

Une initiative de fleurissement.

Les habitants du Feyt ont eu une excellente initiative pour agrémente leur village. Les maisons sont fleuries depuis plusieurs années et ils ont décidé cette année de réparer, planter et fleurir l'ancien abreuvoir.

Qu'ils en soient remerciés.



Bâtiment communal :

Un nouveau hangar est en construction sous le garage de la mairie pour accueillir une chaufferie à bois déchiqueté et un abri pour le matériel municipal. L'entreprise Bouyges assure la maçonnerie et l'entreprise Gatignol la charpente.

Réfection de la mini station d'épandage :

Cette station dessert le commerce et le logement au dessus, les maisons Liagre et Pradoux sur la place. L'épandage a dû être refait pour éviter les odeurs nauséabondes qui polluaient le bourg.

Éclairage public

Trente anciens lampadaires des villages des Chemineaux, du Feyt, du Theil, de la Bessoule, du puy Chassagnoux, et des Caraboussets ont été remplacés par des appareils à LED, c'est la première tranche de remplacement de l'ensemble du parc d'éclairage qui sera achevé en 2024.

Réfection des routes :

La route de La Valette a été refaite par Tulle Agglo cette année. L'entreprise Eurovia doit fournir un devis pour boucher les trous sur les autres voies communales dont l'entretien nous incombe.



Cinéma :

En remontant les murs

Dans le cadre du mois du film documentaire en novembre, la projection du film « En remontant les murs » a eu lieu en présence de la réalisatrice Marie-Noëlle Battaglia. Ce film qui se passe à Marseille a beaucoup intéressé les spectateurs, il montre des résidences qui ferment peu à peu l'accès aux voitures et aux piétons, condamnant l'accès direct à l'école et obligeant les parents et les élèves à faire un grand détour ou à escalader un mur !

Un débat avec Marie-Noëlle Battaglia a suivi, la réalisatrice a pu expliquer sa démarche dans la création de ce film, les positions des différentes parties dans ce conflit et donné beaucoup d'autres informations sur ces quartiers de Marseille et le futur de l'urbanisme.

Une première participation au mois du film documentaire qui mérite d'être renouvelée, 12 communes du département participaient cette année.

